



DATE DE PUBLICATION : 14 mars 2025

Le directeur départemental
Finistère

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau à **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, le 3 mars 2025 ;

Vu la délégation de signature donnée par **Mme Claudine HURMAN**, directrice régionale de Bretagne, à **M. Eric LE BELLE**, directeur départemental du Finistère, le 3 mars 2025 ;

Délégation permanente est donnée à **M. Laurent BAUDINET**, directeur délégué de l'antenne économique de Quimper, et en cas d'absence ou d'empêchement, à son adjoint, **M. Thibaut CUNY**, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de l'antenne économique de Quimper.

M. Laurent BAUDINET et **M. Thibaut CUNY** reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de l'antenne économique de Quimper dans le cadre des délégations de cotation en vigueur.

Fait à Brest, le 3 mars 2025

Eric LE BELLE